

Compte rendu de séance

Séance du 14 Mai 2019

L' an 2019 et le 14 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de CORNUAULT Claudine, 1er Adjoint.

Présents : Mmes : CORNUAULT Claudine, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, MM : APARICIO Christophe, BESNE Nicolas, DE GAVELLE Thierry, GUILLIER Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BOIVIN Patrick à M. DE GAVELLE Thierry,
Excusé(s) : MM : BARBIER Christophe, VOISIN Frédéric

Je soussigné P. Boivin donne pouvoir à Thierry De Gavelle
• de me présenter à la réunion du conseil municipal, le 14/05/2019
• de prendre part à toutes les délibérations
• d'émettre tous votes et signer tous documents

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 6

Date de la convocation : 06/05/2019

Date d'affichage : 06/05/2019

A été nommé(e) secrétaire : Michel GUILLIER

ORDRE DU JOUR

**EMPRUNT - TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE
DES FETES - 2019/032
CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES - 2019/033**

**EMPRUNT - TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE
DES FETES**
réf : 2019/032

Modification de la délibération n°2019/028

Madame la 1^{er} Adjoint informe le conseil municipal que pour finaliser les travaux de rénovation et mise en conformité de la salle des fêtes, il est nécessaire de prévoir un emprunt pour réaliser cet investissement.

Après l'exposé de Monsieur le Maire sur l'emprunt, et vu les travaux supplémentaires pour la salle des fêtes communale, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt à court terme pour un montant de 150 000 € maximum sur 10 ans auprès du **Crédit Agricole** avec remboursement des intérêts au trimestre :

Taux : fixe de 0.93 %

Pas de pénalité en cas de remboursement anticipé

Frais de dossier : 0.15 % du montant du prêt

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents s'y afférant.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

**CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES**
réf : 2019/033

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : voir fiche de poste
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pole Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : voir fiche de poste
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Réunions du mois

- SMIOM :
Les comptes de trésorerie étant en déficit, les 2 communautés de commune se partagent la somme.
- SIAEP :
Des travaux sur la Route de Beaumont la Ronce débuteront le lundi 20 mai afin de réaliser les travaux de double canalisation pour améliorer le passage de l'eau, réaliser une double direction et enfin desservir la commune de Louestault.
- COMMUNE :
Concernant la station d'épuration, il est prévu de mettre en place un dégrilleur à la pompe de relevage située rue du pont blanc.

Affaires diverses

- Choix des couleurs pour les travaux de la salle des fêtes.
- Le conseil municipal décide de choisir un panneau en forme d'ours pour l'affiche des aires de jeux afin de remédier au panneau d'affichage récemment cassé.
- Le city stade sera recouvert d'un gazon synthétique pour combler la malfaçon de la société intervenante.
- Un devis à été signé avec MSE afin de changer les paliers de la station d'épuration.
- Le Fournil de Lo à donné sa lettre de départ, ils quitteront les lieux le 15 juin 2019.
- La signature de l'enquête publique pour les Chemins Ruraux n° 68 et 69 a eu lieu récemment.
- Un stop à l'intersection du Chemin de l'Huilerie et la route de Beaumont La Ronce est mis en place depuis peu afin de ralentir les véhicules.
- Trois tableaux de la communauté de communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan seront installés très prochainement au sein de la mairie.

Séance levée à 20:15

En mairie, le 23/05/2019
Le Maire